



**RÉUNION DU COMITÉ SYNDICAL
DU JEUDI 6 MARS 2025**

LISTE DE DÉLIBÉRATIONS EXAMINÉES

Conformément à la réforme de la publicité des actes des collectivités territoriales applicable à compter du 1^{er} juillet 2022, le compte-rendu est supprimé pour laisser place à un document similaire : la liste des délibérations examinées.

Le Jeudi 6 Mars 2025, à 18h30, le comité syndical, sur convocation adressée par la Présidente le 21 février 2024, conformément aux articles L.2121-10 et L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni dans la salle du conseil municipal de la Mairie de Brinon-sur-Sauldre.

Madame Catherine HUPPE, Présidente du SIVOS, préside la séance.

Présents :

Mesdames Catherine HUPPE « Présidente » et Marie-Christine SCHWAB « vice-présidente », Mesdames Marie PETIT, Odile DEPÉE, Clémence ROBLIN et Monsieur Christian LAROCHE, délégués titulaires.

Début de la séance : 18h30

Secrétaire de séance : Monsieur Christian LAROCHE.

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 26 Août 2024 :

Le procès-verbal de la séance du Comité syndical du 26 Août 2024, a été approuvé à l'unanimité.

Les points portés à l'ordre du jour ont donné lieu aux délibérations suivantes :

N°2025-01

Approbation du Compte Financier Unique 2024

Le CFU fait ressortir les résultats suivants :



**SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATION SCOLAIRE
BRINON- CLEMONT**



Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N				
		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaires totale	1 079.07 €	18 993.27 €	20 072.34 €
	Recettes réalisées	79.07 €	19 316.27 €	19 395.34 €
	Restes à réaliser	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	2 505.95 €	26 781.52 €	29 287.47 €
	Dépenses réalisées	0.00 €	16 151.57 €	16 151.57 €
	Restes à réaliser	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice	79.07 €	3 164.70 €	3 243.77 €
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés	1 426.88 €	7 788.25 €	9 215.13 €
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent/déficit	1 505.95 €	10 952.95 €	12 458.90 €
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Résultat cumulé	Excédent/ déficit	1 505.95 €	10 952.95 €	12 458.90 €

Madame Catherine HUPPE, présidente du SIVOS, est sortie de la salle au moment du vote.

Mme Marie-Christine SCHWAB, a été élue présidente de la séance.

Le comité syndical a décidé :

- D'approuver le Compte Financier Unique 2024 ;
- D'arrêter les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;
- De charger Madame la Présidente de signer toutes les pièces afférentes à la présente délibération.

↪ **Décision : Adopté à l'unanimité des votants**

↪

N°2025-02	Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2024
------------------	--

Les résultats 2024 se présentent comme suit :



**SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATION SCOLAIRE
BRINON- CLEMONT**



Section de Fonctionnement	
A/ Résultats de l'exercice 2024	3 164.70 €
B/ Résultats antérieurs reportés	7 788.25 €
C/ Résultat à affecter = A+B	10 952.95 €

Section d'Investissement	
D/ Résultats de l'exercice 2024	79.07 €
E/ Résultats antérieurs reportés	1 426.88 €
F/ Résultat à affecter = D+E	1 505.95 €
Restes à Réaliser 2024	0.00 €
Besoin de financement	0.00 €

Le comité syndical a décidé :

- D'affecter au budget pour 2025, le résultat de fonctionnement de l'exercice 2024 de la façon suivante :
 - ✓ Recettes de fonctionnement porté sur la ligne budgétaire 002 « Excédent de fonctionnement reporté » soit 10 952.95 €.

⇒ **Décision : Adopté à l'unanimité des votants**

N°2025-03	Fongibilité des crédits
------------------	--------------------------------

Le comité syndical a décidé :

- D'autoriser Madame la Présidente à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7.5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement) déterminées à l'occasion du budget.
- D'autoriser Madame la Présidente à effectuer toutes les démarches administratives et financières nécessaires à la présente délibération.

⇒ **Décision : Adopté à l'unanimité des votants.**

N°2025-04	Budget primitif 2025
------------------	-----------------------------

Catherine HUPPE présente aux membres du SIVOS le projet du budget primitif 2025, chapitre par chapitre et en détail article par article :



**SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATION SCOLAIRE
BRINON- CLEMONT**



	Chapitres budgétaires	Dépenses (€)		Chapitres budgétaires	Recettes (€)	
		Réelles	Ordre		Réelles	Ordre
Fonctionnement	011 – Charges à caractère général	24 017.12		002 – Résultat de fonctionnement reporté	10 952.95	
	012 – Charges de personnel et frais assimilés	3 500.00		74 – Dotations, subventions et participations	17 604.17	
	65 – Autres charges de gestion courante	40.00				
	023 – Virement à la section d'investissement		1 000.00			
	Total	27 557.12	1 000.00	Total	28 557.12	0.00
	Total Dépenses -section de fonctionnement	28 557.12		Total Recettes - section de fonctionnement	28 557.12	

	Chapitres budgétaires	Dépenses (€)		Chapitres budgétaires	Recettes (€)	
		Réelles	Ordre		Réelles	Ordre
Investissement	21 – Immobilisations corporelles	2 505.95		001 – Résultat d'investissement reporté	1 505.95	
				10 – Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	0.00	
				021 – Virement de la section de fonctionnement		1 000.00
	Total	2 505.95	0.00	Total	1 505.95	1 000.00
		Total Dépenses - section d'investissement	2 505.95		Total Recettes - section d'investissement	2 505.95
	Total du BP 2025	31 063.07		Total du BP 2025	31 063.07	

- Madame la Présidente propose de verser une subvention de 30 € à l'Union du Cher des DDEN.
- Le budget s'équilibre en dépenses de fonctionnement grâce aux participations de chaque commune du SIVOS, au prorata de l'effectif des enfants scolarisés, à savoir :

- BRINON :	43 élèves	} Total : 90 élèves
- CLEMONT :	47 élèves	



**SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATION SCOLAIRE
BRINON- CLEMONT**



- BRINON : $17\,304.17 \text{ €} \times 43 : 90 = 8\,267.55 \text{ €}$
- CLEMONT : $17\,304.17 \text{ €} \times 47 : 90 = 9\,036.62 \text{ €}$.

Le comité syndical a décidé :

- D'adopter le budget primitif 2025 qui s'équilibre en section de fonctionnement à 28 557.12 € et en section d'investissement à 2 505.95 €.
- De verser une subvention de 30 € à l'Union du Cher des DDEN.
- D'adopter les répartitions pour chacune des communes, pour les dépenses de fonctionnement du syndicat, à savoir pour Brinon-sur-Sauldre, 8 267.55 € et pour Clémont 9 036.62 €.

↳ **Décision : Adopté à l'unanimité des votants.**

N°2025-05	Indemnités des secrétaires
------------------	-----------------------------------

Le comité syndical a décidé :

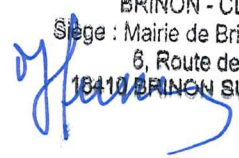
- De verser une indemnité forfaitaire d'un montant mensuel de 125 € brut aux secrétaires du syndicat à compter du 1^{er} janvier 2025.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame la Présidente, lève la séance à 19h40.

Date d'affichage en mairie : 7 Mars 2025.

Date de mise à en ligne sur les sites internet des Communes de Brinon et Clémont : 7 Mars 2025.

Toutes les délibérations et pièces annexes sont consultables à la mairie de Brinon-sur-Sauldre, sur le panneau d'affichage, aux horaires d'ouvertures du public.

Présents	Signatures
Présidente de la séance : Mme Catherine HUPPE	<p align="center">SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATION SCOLAIRE BRINON - CLEMONT Siège : Mairie de Brinon sur Sauldre 6, Route de Chaon 18410 BRINON SUR SAULDRE</p> 
Secrétaire de la Séance : M. Christian LAROCHE	